

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENT

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT, DU
GÉNIE CIVIL ET DE LA MOBILITÉ



VILLE DE
GENÈVE

A vélo jusqu'à la plage !

Un itinéraire sûr et direct pour les cyclistes depuis le centre-ville

Janvier 2020



Quai Gustave-Ador, une piste cyclable bidirectionnelle de plus de 1 km de long

Le dossier de la Ville de Genève « A vélo jusqu'à la plage » présente le chaînon manquant d'un itinéraire de longue portée qui permet de relier le centre-ville à Cologny. Les infrastructures construites valorisent et améliorent l'itinéraire « Tour du Léman » n°46 de Suissemobile et offrent une voie royale pour accéder à la nouvelle plage des Eaux-Vives. Partiellement en fonction durant l'été 2019, cette plage sera définitivement ouverte au printemps 2020.

Le point fort de cet itinéraire est sans conteste **la piste cyclable bidirectionnelle située sur le quai Gustave-Ador** qui mesure plus d'un kilomètre. Outre le fait que ce quai permet d'accéder à une infrastructure majeure de loisir – une plage publique, équipée et gratuite - il constitue également une pénétrante importante du réseau cyclable, plébiscitée par les pendulaires. Avant l'aménagement, près de quatre mille cyclistes ont été comptés quotidiennement sur ce quai, en période de pointe du matin et du soir cumulée, les jours ouvrés.

Durant les week-ends, la fréquentation du quai est également importante, car le cadre est idyllique avec la vue sur la rade et la proximité du Jet d'eau. Ces attractions en font un but de sortie en soi, prisé des familles, des touristes et des sportifs.

La difficulté principale de l'aménagement a consisté à raccrocher cette infrastructure au réseau cyclable existant et à offrir aux cyclistes des traversées sécurisées dans un carrefour comportant huit voies de circulation pour les transports individuels motorisés, avec une charge de trafic de 70'000 véhicules par jour.

Des îlots ont été couplés aux traversées piétonnes, avec la création de zones d'attente pour patienter durant la phase rouge. La suppression d'une voie de présélection a été nécessaire et un itinéraire de substitution, avec léger détour, a été indiqué pour le trafic motorisé.

Des compromis ont également dû être entrepris afin de mettre en place une zone à régime mixte sur un cheminement situé dans le Jardin Anglais, seule possibilité pour assurer la sécurité des cyclistes. Un cheminement d'une longueur de 200m, situé à l'arrière du parc, et donc moins fréquenté par les piétons qui préfèrent cheminer au bord du lac, a été retenu pour y autoriser les vélos. Ce chemin étant parallèle aux voies de circulation sur la chaussée, son tracé est plus intuitif et naturel pour les cyclistes.

La piste cyclable sur le quai Gustave-Ador est un ruban de 3.0 m de largeur, additionné de 0.5 m de sécurité du côté de la circulation. Une bordure haute sépare la piste cyclable de la chaussée et des bordures biaisées, franchissables, sont installées au droit des accès et des traversées.

Lorsque des mouvements sont proposés pour rejoindre les rues perpendiculaires, des feux de signalisation sont en place. Ces dispositifs sont nécessaires pour traverser une route comprenant 4 voies de circulation avec une charge de trafic moyen de 35'000 véhicules par jour.

Depuis la piste cyclable, six traversées piétons/vélos sécurisées offrent la possibilité de relier le quartier des Eaux-Vives, jusque-là particulièrement enclavé. Ces liaisons sûres, équipées de dispositifs lumineux offrent de multiples

points de connexions entre les bords du lac et le quartier d'habitation et d'activités.

Enfin, devant la plage des Eaux-Vives, un grand parking sera dévolu aux cyclistes avec plus de 700 places équipées de mobilier pour pouvoir sécuriser son vélo.

Après la plage des Eaux-vives, la piste cyclable bidirectionnelle se poursuit jusqu'à la commune voisine de Cologny. Cette infrastructure offre plaisir et sécurité pour les cyclistes quotidiens et occasionnels, pour les pendulaires et les amateurs de cyclo-loisir.

